



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 28 juin 2016

CAP locale du 28 juin 2016, Liminaire MUTATIONS du 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président,

La situation des vacances d'emplois reste très critique dans le département du Calvados.

Ainsi, il y aura plus de vacances en catégorie C après le mouvement qu'avant !!

Cette situation n'est ni admissible ni plus longtemps tolérable par les collègues qui subissent au quotidien les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et de la DGFIP : souffrance au travail pour de plus en plus d'agents, stress et difficultés grandissantes à effectuer leurs tâches pour tous les agents.

Des renforts en effectifs sont nécessaires, partout, au quotidien. Ce n'est malheureusement pas ce mouvement local, faisant suite au mouvement national et de première affectation, qui permettra une amélioration de la situation individuelle et collective. Pourtant, 9 lauréats du concours externe d'agent administratif étaient originaires du Calvados et obtiennent tous la région parisienne quand ce n'est pas pire encore.

Les représentants FO-DGFIP notent seulement l'arrivée de seulement 3 agents et le départ concomitant de 5 collègues. A une exception près, les mouvements sont tous sur la RAN de Lisieux ce qui témoigne du décrochage total du système de mutation actuellement en vigueur à la DGFIP.

Les représentants FO-DGFIP souhaitent bon courage au seul agent affecté ALD, Des ALD qui sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les postes et services.

Plus généralement, **FO DGFIP** rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,

avec, en préalable, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Enfin, **les représentants FO-DGFIP** ne peuvent terminer cette déclaration liminaire sans revenir sur le projet de Loi "Travail" en rappelant que la **Confédération FORCE OUVRIERE** combat ce texte, car il modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

De plus, pour **Force Ouvrière**, il serait illusoire d'imaginer que, dans le cadre du projet de Loi "Travail", seuls les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induites resteraient immuables pour la Fonction publique.

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !